

Cher Monsieur

Nous vous remercions pour votre réponse et sommes heureux de voir que vous et vos équipes restez mobilisés.

L'expression "vous avoir sollicité en vain" fait référence non pas à votre inaction (de fait, vous avez initié des choses et nous vous en savons gré) mais aux réponses que nous avons eues jusque là et qui nous font craindre de devoir rester très mobilisés.

Le premier point préoccupant est cette réponse du commissariat dont nous craignons que vous vous satisfassiez puisque vous l'avez relayée plusieurs fois, notamment dans le courrier que vous nous avez adressé et après lequel nous avons contacté Accomplir : *la traversée n'est pas si dangereuse puisque les voitures roulent à vitesse réduite...*

Cette idée est insupportable et inentendable comme nous l'avons dit à vos équipes lors du rendez-vous terrain :

- les voitures qui accélèrent au feu rouge pour ne pas rater le feu vert suivant ne sont pas des voitures qui roulent "au pas" (nous avons envoyé plusieurs vidéos éloquentes à ce sujet)
- les motos qui passent au rouge ne sont pas des "voitures à vitesse très réduite"
- que ceux qui osent jouer de cet argument mettent un de leurs enfants devant une voiture qui roule "au pas" et viennent nous redire les yeux dans les yeux que ce n'est pas dangereux

La deuxième chose à avoir en tête pour comprendre notre mobilisation et le fait que celle-ci ne s'arrête pas à des intentions est la suivante : TOUS LES JOURS nous traversons en craignant qu'un enfant ne se fasse renverser, TOUS LES JOURS nous enrageons en slalomant entre ces voitures en espérant qu'aucune n'avance ou qu'aucun 2-roues ne passe, TOUS LES JOURS nous voyons un stop-école de l'autre côté du carrefour qui n'a strictement rien à stopper.

Dernière chose. Cette action est certes celle de parents qui craignent pour leurs enfants mais aussi celle de citoyens qui se sentent le devoir d'agir avant qu'un accident grave ne survienne. Ce devoir, que nous ressentons intimement et qui nous oblige à vous bousculer malgré vos premiers efforts - et, nous n'en doutons pas, vos bonnes intentions - est d'ailleurs inscrit dans le Code Pénal à l'article 121-3. Celui-ci stipule que si un accident arrive, il y a délit de la part des personnes qui avaient connaissance du risque et n'ont pas "pris les mesures permettant de l'éviter".

Nous avons écrit à de multiples institutions (mairie du 2ème, mairie de Paris, commissariat, préfecture de police, préfecture de Paris) qui se renvoient la balle en disant que telle ou telle solution n'est pas de leur ressort, notamment le déplacement du point-école. Ces renvois sont kafkaïens, nous ne comprenons pas ce qui est du ressort de qui et finissons par nous dire que nous avons des élus dont c'est le travail de régler ce ping-pong plutôt que de taper dans la balle.

Encore une fois, nous croyons sincèrement à votre sincérité dans les premières actions entreprises et nous comprenons (tout en nous en désolant) que l'expression "*sollicité en vain*" vous ait, en ce sens, heurté.

Nous espérons qu'avec cet angle de vue plus circonstancié vous comprendrez que tant qu'il n'y aura pas de résultat, nos efforts et les vôtres auront été, en effet, vains.

Nous vous remercions de votre mobilisation dont nous comprenons qu'elle se poursuit. Nous restons donc, à vos côtés, mobilisés au quotidien.

Bien à vous,

Cécile Duchâtelet et Camille Szejnhorn, représentantes élues de l'Association des Elèves de l'Ecole Etienne Marcel (APEEM)